



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

collèges

Question écrite n° 93209

Texte de la question

M. Sylvain Berrios interroge Mme la ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur la continuité pédagogique pour les élèves actuels de 4ème inscrits en sections européennes, supprimée par la réforme du collège. Il lui demande si cette cohorte pourrait bénéficier de 2 heures d'enseignement supplémentaire sur l'année de 3ème, sur le même principe que le nouvel enseignement du latin - c'est-à-dire en plus des 26 heures -, afin de ne pas perdre le bénéfice des acquis de la classe de 4ème.

Données clés

Auteur : [M. Sylvain Berrios](#)

Circonscription : Val-de-Marne (1^{re} circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 93209

Rubrique : Enseignement secondaire

Ministère interrogé : Éducation nationale, enseignement supérieur et recherche

Ministère attributaire : Éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [16 février 2016](#), page 1420

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)